

**COMMUNE DE MAXENT**  
Ille-et-Vilaine  
-----

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

**Pouvoirs : 3**

**Absent : 1**

**L'an deux mil quatorze, le 21 mai, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2014**

**Présents :** Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Maryvonne GARNIER, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Noëlle JULIEN, Thomas LE BRAS, Didier RIDARD, Patrice VINOUBE.

**Pouvoir :** Thierry ALBERT à Annie HERVE, Régis BERTHAULT à Henri DORANLO, Audrey HIROU-ROBERT à Patrice VINOUBE

**Absente :** Laëtitia DESBOIS

Madame Gaëlle DANIELOU a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe d'un courriel émanant de Laëtitia DESBOIS qui pour raisons personnelles quitte la commune et informe de sa démission du conseil municipal. Elle sera remplacée par Jean-Louis RIDARD, qui deviendra conseiller municipal à compter de la notification officielle de Laëtitia DESBOIS.

Monsieur le Maire communique sur les dossiers suivants :

- Révision du P.L.U. – procédure allégée : il fait part de deux avis reçus.
  - . L'un de la Chambre d'Agriculture qui précise : « *ne pas émettre d'objection à la réhabilitation et à la mise en valeur du patrimoine bâti, qui plus est dans le cadre d'un projet qui participe au développement économique et au rayonnement du territoire. En revanche, la Chambre d'Agriculture est défavorable au projet de golf sur la zone NL ainsi qu'à la possibilité d'y construire jusqu'à 400 m<sup>2</sup> de bâtiments* ».
  - . L'autre de l'Autorité Environnementale qui émet un avis défavorable. En effet le dossier présenté ne comporte pas d'évaluation environnementale suffisante lui permettant de se prononcer sur la qualité de la démarche menée et la prise en compte des enjeux environnementaux.
  
- Eoliennes : deux demandes d'extension sur la commune sont actuellement à l'étude.
  - . Il s'agit du parc éolien de Maure-de-Bretagne qui envisage la construction de 3 éoliennes sur Maxent et en bordure du bois de Livry.
  - . Le parc éolien situé sur la commune. Monsieur le Maire doit rencontrer l'une des responsables de la société Aérowat, propriétaire des trois éoliennes, la société s'étant engagée à faire prendre des mesures et à les restituer à la commune.
  - . Il fait part également d'un projet de parc éolien sur la commune de Treffendel. Messieurs Thomas Le Bras et Patrice Vinouze interviennent sur le nombre, sur le bruit, sur l'avis de la majorité et également sur l'avis de la population. Monsieur Henri Doranlo souligne qu'une communication sera faite à la population.

Approbation du compte rendu séance du 28 avril 2014 : le compte rendu est adopté à l'unanimité. Il est proposé que lors d'une intervention d'un membre du conseil municipal qu'il soit précisé si celle-ci doit être libellée mot à mot dans le compte rendu.

**2014/052**

**DELEGATIONS AU MAIRE**

Après avoir pris connaissance des délégations qui peuvent être attribuées au maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat - article modifié par la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 – art. 92,

Le conseil municipal à l'unanimité confie à monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de fixer à 500,00 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle au Tribunal Administratif ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, soit 250 000,00 €.

### **2014/053**

### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Après consultation des conseillers municipaux, la liste proposée à la Direction des Services Fiscaux d'Ille-et-Vilaine afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs est composée de :

#### *. Membres titulaires :*

- Mme Catherine MONTAGNE « la Chapellenie »
- Mr Gérard LERAY « Landrouin »
- Mr Guy LAUNAY « le Bas Pennée »
- Mr Serge BAUCHER « le Bois David »
- Mr Jean-Luc RIDARD « Domaine des Clouettes »
- Mr Jean-Claude GEORGES « 8, rue Saint Eloi » - Plélan-le-Grand
- Mr Claude RACAPPE « le Coudray »
- Mr Philippe GARNIER « Besnard »
- Mr Emile LERAY « Psihan »
- Mr Michel CHASLES « Trégadan »
- Mr Christian DELOGE « la Lande des Bois »
- Mr René GUILOUX « l'Ajeu »

#### *. Membres suppléants :*

- Mme Régine PAQUER « rue Pierre Porcher »
- Mr Olivier JEHANNE « le Noyer »
- Mr Roland PEPIN « la Noé »
- Mr Didier RIDARD « 2, rue du Canut »
- Mr Yannick JOUBREL « la Malouais »
- Mr Jean-Paul PELTIER « 28, rue du Clair Logis » - 35133 Lécousse
- Mr Michel JAMIN « la Botherais »
- Mr Gérard JULIEN « la Fromais »
- Mr Patrice VINOUBE « Psihan »
- Mme Maryvonne GARNIER « la Petite Jeu »

- Mme Gaëlle DANIELOU 2, rue du Pré aux Biches
- Mr Régis BERTHAULT 2, rue de la Croix Jumelle

#### **2014/054**

#### **COMMISSION INTERCOMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Par délibération en date du 17 octobre 2011, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Brocéliande ont validé la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Par courrier en date du 29 avril 2014, il est demandé au conseil municipal et ce par délibération de bien vouloir procéder à la désignation de quatre membres soit deux titulaires et deux suppléants, avant le 31 mai.

Le conseil municipal par vote à main levée, propose à la Commission Intercommunale des Impôts Directs les personnes suivantes :

- Titulaires :
  - . Jean-Yves DENAIS « la Fontenelle » à Maxent
  - . Gaëlle DANIELOU 2, rue du Pré aux Biches à Maxent.
- Suppléants :
  - . Olivier JEHANNE « le Noyer » à Maxent
  - . Noëlle JULIEN « la Fromais » à Maxent.

#### **2014/055**

#### **INDEMNITE FORFAITAIRE POUR ELECTIONS**

Après avoir pris connaissance des dispositions prévues à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 sur la perception de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'instituer une IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie correspondant au taux moyen annuel (soit 1 078,73 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014) affecté d'un coefficient 2. Ce qui donne une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection de 179,79 € (1078,73 € x 2/12) ;
- de verser cette indemnité à monsieur Ange Prioul, attaché territorial, pour les élections suivantes : élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, référendum et communauté européenne.

Remarque :

- lorsque le scrutin donne lieu à 2 tours, le taux fixé est attribué pour chaque tour de scrutin,
- cette indemnité forfaitaire peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections,
- lorsque 2 scrutins différents ont lieu le même jour (ex. cantonales et régionales), il n'est versé qu'une seule indemnité.

#### **2014/056**

#### **COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES ET COMITE CONSULTATIF**

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité la création des commissions suivantes :

- Affaires scolaires et périscolaires (cantine, garderie, piscine, écoles, accueil de loisirs sans hébergement, ...). Référent élu : Isabelle Couquiaud
  - . Comité pilotage rythmes scolaires
- Communication (bulletin municipal, site internet). Référent élu : Henri Doranlo
- Accessibilité (bâtiments, voirie urbaine). Référents élus : Régis Berthault, Michel Chasles, Henri Doranlo
- Agriculture et environnement. Référent élu : Olivier Jehanne

*Commentaire sur la réunion du groupe de travail rythmes scolaires, mis en place avant la mandature et qui s'est réunie dans la semaine.* Suite au changement de ministre, il a été proposé de regrouper les activités sur un après-midi au lieu d'une plage horaire de 0 h 45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les enseignants et les représentants des parents y sont défavorables. Il faut respecter le rythme de l'enfant insistent les enseignants et parents d'élèves. Monsieur le Maire souhaite qu'à la rentrée prochaine à savoir en septembre 2014, il y ait deux services à la cantine (maternelle 1 h et primaire  $\frac{3}{4}$  h).

Monsieur Thomas Le Bras signale qu'aucune validation n'a été faite concernant les  $\frac{3}{4}$  heures en début d'après-midi, et s'étonne que le maire annonce les deux services à la cantine municipale pour la rentrée prochaine, sans consultation du conseil municipal.

**2014/057**

### **ELECTIONS EUROPEENNES – TABLEAU**

Les conseillers municipaux ne s'étant pas inscrits sont invités à donner leur préférence pour les heures des permanences lors des élections européennes.

Le bureau sera composé comme suit : Henri Doranlo, Olivier Jehanne, Isabelle Couquiaud, Thierry Albert.

**2014/058**

### **QUESTIONS DIVERSES**

. Patrice Vinouze souhaite que les comptes rendus des réunions du conseil municipal soient mis en ligne sur le site internet. Il fait part de l'absence excusée d'Audrey Hirou-Robert à la réunion du Grand Bassin de l'Oust pour congés de maternité. Il donne un résumé de l'assemblée générale du SMICTOM qui avait à son ordre du jour : élections du président et des vice-présidents. Bernard Ethoré, maire de Bréal-sous-Montfort a été élu à une vice-présidence. Il souhaite également que soit donné régulièrement des informations sur la Communauté de Communes de Brocéliande.

. Annie Hervé s'interroge sur les travaux réalisés au bar (commerce) suite à l'incendie de juin 2013. Une 1<sup>ère</sup> phase de travaux a lieu actuellement, à savoir le désamiantage, précise Henri Doranlo. Le branchement électrique a été autorisé par la commune. Puis viendra la phase de reconstruction.

. Didier Ridard demande si le fauchage des accotements est prévu. L'entreprise Guégan qui a le marché pour la dernière année intervient la semaine prochaine.

. Michel Chasles, conseiller municipal délégué, prévoit une réunion de la commission bâtiments le samedi 31 mai à 9 h. Un état des lieux des bâtiments et de la défense incendie sera prévu à l'ordre du jour. Il fait part de la consultation de deux entreprises pour le feu d'artifice qui est prévu le samedi 12 juillet prochain.

. Maryvonne Garnier indique qu'un administré du village de « le Rocher » lui a fait part d'un rendez-vous qu'il aurait souhaité avec le maire et demande si une manifestation est prévue pour la fête des Mères.

. Cantine municipale : le contrat avec la société Ansamble a été résilié au 31 août 2014. Il est prévu de consulter des entreprises de restauration collective. La société prestataire actuelle sera également consultée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire clôt la séance.